

---

**« Si vous voulez enterrer un problème,  
nommez une commission ! »** G. Clemenceau

**Pourquoi le SNUDI-FO ne cautionnera pas des « commissions » informelles  
qui ne peuvent répondre aux revendications urgentes des directeurs :  
l'amélioration des décharges de tous et le rétablissement d'emplois  
administratifs dans toutes les écoles**

**Echange de courriers avec le Directeur Académique  
entre le 15 décembre 2017 et le 10 janvier 2018**

---

Vincent COTTALORDA,  
Secrétaire départemental

Tanguy LANGLET,  
Représentant au CTSD

**Avignon, le 10 janvier 2018**

A Monsieur le Directeur Académique  
des Services départementaux de l'Education Nationale  
49, rue Thiers 84000 AVIGNON

Objet : Direction d'école

Monsieur le Directeur Académique,

Nous vous remercions de votre courrier en réponse au rappel de nos demandes relatives à l'allègement des tâches de nos collègues directeurs d'école, notamment exprimées lors du Groupe de Travail du 22 novembre.

Concernant les deux nouvelles « commissions de travail » des 17 et 31 janvier prochains, vous nous précisez qu'elles ont « *vocation à poursuivre l'élaboration de réponses très pragmatiques* ».

Or, d'une part, concernant les « *tâches administratives des directeurs* » à l'ordre du jour le 17 janvier, FO n'a rien à ajouter à ses demandes déjà clairement formulées et nous prenons acte des engagements que vous prenez à votre niveau. Nous attendons maintenant, et aussi rapidement que possible, une traduction concrète sur le terrain, en regrettant bien évidemment que la revendication primordiale du maintien ou du rétablissement des AAD ne soit pas de votre ressort.

D'autre part, concernant la « *formation des directeurs* » à l'ordre du jour le 31 janvier, FO considère que ce point ne répond pas à l'urgence d'alléger les tâches de nos collègues directeurs. Sans vouloir faire un procès d'intention, aucune modification éventuelle de la formation des directeurs ne permettra de réduire leur surcharge de travail... ni de remplacer les AAD. Ceci dit, si l'Administration souhaite améliorer cette formation, nous examinerons ses propositions et donnerons ensuite un avis, après consultation des personnels que nous représentons.

Enfin, concernant les « *aspects relationnels* » également à l'ordre du jour le 31 janvier, nous nous interrogeons... Si, comme évoqué par certains lors du Groupe de Travail, il s'agit des relations directeurs - IEN, cela ne nous semble ni un problème général ni une cause de la surcharge de travail des directeurs outre que les Inspections départementales croulent elles aussi sous les tâches, subissant également des diminutions de personnels administratifs (sous statut et en contrat aidé).

S'il s'agit des relations avec les parents et les mairies, elles ne seront pas facilitées par la suppression des AAD ni le manque de décharges qui sont les raisons majeures de la situation aujourd'hui insupportable des directeurs.

En conséquence, FO ne participera pas aux deux réunions de janvier.

Notre syndicat n'a pas vocation à co-élaborer des « réponses » aux régressions que constituent la suppression des AAD et le transfert de nombreuses tâches administratives sur les directeurs ces dernières années, en particulier à travers diverses applications informatiques, dans un contexte où le ministère refuse d'améliorer de façon significative les décharges de direction.

Notre syndicat a exprimé et défendu des revendications relatives à la direction d'école. Nombre d'elles demeurent encore sans réponse (PPMS, AFFELNET, transmission des convocations et des feuilles de paye, simplification des projets d'école, dossiers de sortie...).

Dans l'attente des réponses à nos demandes en suspens et de la mise en œuvre concrète de tout ce que vous pourrez faire au plan départemental, en vous remerciant de l'attention que vous portez à ce dossier avec Monsieur l'IEN Adjoint, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de notre considération.

**Réponse du DASEN le 22 décembre 2017**  
à la lettre du SNUDI-FO du 17.012.2017



Avignon, le 22 décembre 2017

Monsieur le Secrétaire départemental du SNUDI-FO Vaucluse,

Monsieur le représentant au CTSD,

Votre courrier en date du 17 décembre dernier, relatif à la question de la direction d'école a retenu toute mon attention.

Les points que vous soulevez, un certain nombre d'avancées sont dès à présent envisageables. C'est le cas par exemple de la communication des sommaires des bulletins départementaux, académiques, officiels ou la mise à disposition de titulaires remplaçants dans le cadre de la tenue d'équipes éducatives et d'équipes de suivi de scolarisation, à partir du moment où, par ailleurs, tous les enseignants absents sont remplacés.

D'autres sujets font d'ores et déjà l'objet d'un travail par mes services. Je citerai pour exemple la question des documents demandés dans le cadre de la rédaction de projets pédagogiques ou celle de l'envoi des convocations individuelles aux enseignants.

Enfin, je m'engage dans le cadre d'une rencontre qui se déroulera au mois de janvier avec l'association des Maires de Vaucluse à évoquer un certain nombre de questions telles que l'inscription des élèves sur l'application ONDE ou bien encore, celle du matériel informatique nécessaire au bon fonctionnement d'une direction d'école.

Les commissions de travail qui se réuniront au mois de janvier auront vocation à poursuivre l'élaboration de réponses très pragmatiques en la matière.

Je tiens à vous assurer de ma vive préoccupation de simplification des tâches des directeurs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire départemental, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale de Vaucluse

Christian PATOZ

Monsieur COTTALORDA  
20 Avenue Monclar  
BP 80010  
84004 Avignon Cedex 01

Vincent COTTALORDA,  
Secrétaire départemental

Tanguy LANGLET,  
Représentant au CTSD

Avignon, le 17 décembre 2017

A Monsieur le Directeur Académique  
des Services départementaux de l'Éducation Nationale  
49, rue Thiers 84000 AVIGNON

Objet : Suites données à nos demandes d'allègement des tâches de nos collègues directeurs

Monsieur le Directeur Académique,

Avant de répondre à la sollicitation de M. l'IEN adjoint pour 2 nouvelles réunions, l'une le 17 janvier sur « *les tâches administratives des directeurs* » et l'autre le 31 janvier pour « *la formation des directeurs et aspects relationnels* », nous souhaiterions avoir des réponses précises aux demandes concrètes que nous avons formulées lors du Groupe de travail du 22 novembre dernier.

En effet, comme nous l'avons déjà exprimé, l'allègement des tâches de nos collègues directeurs est une urgence et des mesures immédiates peuvent et doivent être prises en ce sens.

Pour FO, il faut maintenant rapidement supprimer tout ce qui est inutilement et/ou indument chronophage pour nos collègues.

- **Concernant les feuilles de paye**, l'envoi au domicile de chaque personnel semblant financièrement impossible, nous vous demandons donc a minima de les faire transmettre sous pli individuel nominatif dans les écoles.
- **Concernant les convocations individuelles**, envoyées groupées par mail aux directeurs (stages, animations pédagogiques, etc.), nous vous demandons l'envoi direct aux intéressés.
- **Concernant les Bulletins Départementaux**, nous vous demandons le rétablissement des sommaires immédiatement visibles à l'écran et la consultation possible directement des BD, BA et BOEN sur un espace unique accessible à tous les personnels.
- **Concernant l'inscription des élèves**, nous vous demandons de solliciter les mairies pour qu'elles utilisent l'application ONDE afin qu'elles assurent la saisie informatique liée à l'inscription qui relève de leur responsabilité.
- **Concernant les PPMS**, nous vous demandons de transférer la responsabilité de leur rédaction aux mairies, dans le cadre du Plan Communal de sauvegarde (loi n° 2004-811 du 13 août 2004).
- **Concernant AFFELNET**, nous vous demandons de rétablir la gestion des entrées en 6ème par des personnels administratifs (Collège et Direction Académique).
- **Concernant les projets (d'école, EPS, pédagogiques, de classe transplantée)**, nous vous demandons de réduire les documents à remplir a minima et en particulier d'abandonner les « doublons » (papier et électronique actuellement) pour les sorties scolaires.
- **Concernant le matériel informatique**, nous vous rappelons nos demandes d'harmonisation des logiciels (mairies, inspections, Direction Académique, Référent de scolarité, etc.) et d'intervention pour le remplacement des matériels vétustes.
- **Concernant les réunions (équipes éducatives, de suivi, réunion avec mairie, avec IEN)**, nous vous rappelons notre demande qu'elles se tiennent toutes pendant le temps scolaire et non plus hors-temps scolaire comme c'est le cas la plupart du temps. Des moyens en TR doivent être prévus pour remplacer les directeurs et les adjoints dans leur classe pour la tenue de ces réunions, les directeurs qui n'ont qu'une décharge partielle ne doivent plus voir ce temps accaparé par des réunions.
- **Concernant le temps de travail** qui dépasse plus que largement les obligations Réglementaires de Service, nous vous demandons de dispenser tous les collègues directeurs qui le souhaitent des animations pédagogiques, de M@gistère et des APC.

Par ailleurs, nous vous avons demandé **l'abaissement du seuil d'attribution des décharges de service** d'au moins d'une classe. Avez-vous chiffré le nombre de postes qui serait nécessaire ?

Enfin, nous avons bien enregistré que notre demande de **maintien ou de rétablissement des postes d'AAD** ne relevait pas de vos prérogatives. Il est évident que les AAD sont indispensables pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement des écoles et nous ne nous résignons donc pas à leur suppression.

En tout état de cause, nous renouvelons notre demande d'**une Note de service indiquant la conduite à tenir** quand le directeur est en classe et qu'un élève seul ou tout autre personne habilitée à entrer dans l'école pendant le temps scolaire ou par nécessité absolue se présente au portail. Il faut clarifier ce que le directeur doit faire pour ne pas être en défaut : attendre la récréation suivante pour ouvrir le portail ou le faire immédiatement en laissant de ce fait ses élèves sans surveillance ?

Dans l'attente de vos réponses qui détermineront notre participation ou pas aux deux réunions annoncées au mois de janvier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de notre considération.

**Le 15 décembre 2017**

**From:** [IEN Adjoint - Vaucluse](#)

**Sent:** Friday, December 15, 2017 10:49 AM

**To:** [snuipp](#) ; [snudi.fo84](#) ; [UNSA](#)

**Subject:** Commissions de travail simplification des tâches des directeurs

Mesdames et messieurs les membres du groupe de travail de simplification des tâches des directeurs,

Pour faire suite au groupe de travail de simplification des tâches des directeurs qui s'est tenu le 22 novembre dernier, j'ai l'honneur de vous informer de la constitution de deux commissions de travail :

- Tâches administratives des directeurs : Mercredi 17 janvier à 9h en salle Henri Ménard à la DSDEN.
- Formation des directeurs et aspects relationnels : Mercredi 31 janvier à 9h en salle Henri Ménard à la DSDEN.

Je vous remercie de bien vouloir me faire part de votre intérêt à participer à l'une de ces commissions de travail d'ici au 22 décembre prochain.

je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



**Stéphane MOLLIER**

Adjoint au Directeur Académique de Vaucluse, en charge du premier degré  
DSDEN de Vaucluse  
04.90.27.76.07